

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 4 AVRIL 2016 À 20H00 DANS LA SALLE DU CONSEIL.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Clément Légaré, M. Marc L'Heureux, M. Alain St-Louis et M. Peter L. Venezia formant quorum sous la présidence de M. Ronald Provost, maire.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Martin Tassé et Mme Mylène Le Cavalier

Le directeur général, M. Pascal Caron, était aussi présent.

160034 RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET DU 22 MARS 2016

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. Clément Légaré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE les procès-verbaux des séances du 7 et du 22 mars 2016 soient adoptés.

ADOPTÉE

160035 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

IL EST PROPOSÉ M. Peter L. Venezia
APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la liste des déboursés pour le fonds d'administration datée du 31 mars 2016 totalisant la somme de 63077.27\$ et regroupant les chèques 25579 à 25603 et la liste des prélèvements totalisant la somme de 33 046.28\$ et regroupant les prélèvements no 1319 à 1364 soient approuvées.

ADOPTÉE

Le directeur général dépose les états financiers 2015 et le rapport du vérificateur

160036 APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis
SECONDÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal de Brébeuf approuve les états et rapports financiers de la Municipalité de Brébeuf pour l'année 2015 tels que préparés par l'auditeur de la municipalité M. André Charest, CPA, auditeur, CA..

ADOPTÉE

160037 DÉCRÉTER QUE LE MOIS D'AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;
CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;
CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;
CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;
CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;
CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;
EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré
APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

ET QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

**160038 RATIFICATION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE
 AVEC LA VILLE DE MONT-TREMBLANT**

ATTENDU QUE le Conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la municipalité ont renégocié l'entente intermunicipale relative à la fourniture de service de sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'accepter le renouvellement de l'entente avec la Ville de Mont-Tremblant tel que proposé, pour la fourniture de service de sécurité incendie pour une période de 5 ans;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document relatif à cette entente.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

M. Peter L. Venezia donne avis de motion à l'effet que lors d'une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement pour amender le règlement 237-13 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. Des copies du règlement ayant été transmises aux membres du conseil, M. Peter L. Venezia donne dispense de lecture dudit règlement.

160039 AUTORISATION CIRCUIT GRAN FONDO

ATTENDU que l'événement Gran Fondo Mont-Tremblant aura lieu le 28 mai 2016;

ATTENDU que le tracé de l'événement Gran Fondo emprunte des chemins de la Municipalité de Brébeuf;

ATTENDU que le promoteur de l'événement demande l'autorisation de la municipalité pour emprunter ses voies publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf accepte que l'événement cycliste – Gran Fondo emprunte des voies publiques de la Municipalité de Brébeuf.

ADOPTÉE

**160040 REDDITION DE COMPTE PROGRAMME D'AIDE À
 L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER**

ATTENDU QUE le Ministère des Transports a versé une compensation de 54,150 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un auditeur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial d'audit externe dûment complété;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité de Brébeuf informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENTS 2002-02 et 2007-12

ATTENDU QUE tout règlement, sous peine de nullité, doit être précédé d'un avis de motion, conformément à l'article 45 du Code municipal (L.R.Q. c. C-27-1), M. Marc L'Heureux donne un avis de motion à l'effet qu'il sera déposé pour adoption, un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2002-02 et ses amendements et un règlement amendant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2007-12 et ses amendements.

**160041 RATIFICATION DE L'ENTENTE-CADRE POUR L'EXTRACTION
POUR FINS DE RÉAMÉNAGEMENT AGRICOLE AVEC
EXCAVATION R.B. GAUTHIER INC.**

ATTENDU QUE Excavation R.B. Gauthier inc. a déposé une demande pour du réaménagement agricole sur une partie des lots 3 942 633 et 3 647 425 ;

CONSIDÉRANT QUE le PROJET présente un potentiel économique de première importance et qu'il y a lieu de concerter les efforts pour que sa mise en valeur puisse contribuer de manière optimale au développement de la région dans une perspective de respect de la réglementation applicable et de l'intérêt public dont notamment les préoccupations pour la qualité de vie, l'environnement, le calme et la sécurité, l'esthétique paysagère, la circulation et le transport;

ATTENDU QUE la municipalité a proposé à Excavation R.B. Gauthier inc. un projet d'entente cadre qui définit certaines règles à suivre pour le réaménagement agricole;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Marc L'Heureux

APPUYÉ PAR M. Alain St-Louis

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le projet d'entente-cadre pour l'extraction pour des fins de réaménagement agricole.

ADOPTÉE

160042 ENGAGEMENT DE LA COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE

Mme Catherine Laferrière soit engagée comme coordonnatrice du camp de jour été 2016 pour une période de 425 heures au taux horaire de 16\$ plus 6% de vacances.

ADOPTÉE

**160043 ENGAGEMENT D'UNE MONITRICE EN CHEF POUR LE CAMP
DE JOUR 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QU'Anne-Marie Perreault soit engagée comme monitrice en chef pour le Camp de Jour 2016 pour une période de 8 semaines, que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures et que le salaire horaire soit de 13.50\$ + 4% de vacances.

ADOPTÉE

**160044 ENGAGEMENT DE MONITEURS ET MONITRICES POUR LE
CAMP DE JOUR 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain St-Louis

APPUYÉ PAR M. Marc L'Heureux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Simon Terreault-Lavoie, Gabriel Beaugard et Zachary Denis-Flageole soient engagés comme moniteurs pour le Camp de Jour 2016 pour une période de 8 semaines, que le nombre d'heures travaillées par semaine soit de 40 heures et que le salaire horaire soit de 11.00\$ + 4% de vacances.

ADOPTÉE

160045 ÉTABLISSEMENT DES TARIFS POUR LE CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE la municipalité offre les services d'un camp de jour d'une durée de 7 semaines du 27 juin au 12 août à raison de 5 jours par semaine;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Clément Légaré

APPUYÉ PAR M. Peter L. Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les tarifs d'inscription pour le Camp de Jour été 2016 soient les suivants (le tarif d'inscription inclut le coût des sorties):

Résidents de Brébeuf : 1 ^{er} enfant	280 \$	2 ^e enfant et suivants :	255 \$
Non-résidents de Brébeuf : 1 ^{er} enfant	405 \$	2 ^e enfant et suivants :	365 \$
Service de garde 7 semaines	90 \$		

QUE le tarif quotidien d'accès au camp de jour (selon la disponibilité) soit de 15 \$ pour les résidents de Brébeuf et de 25 \$ pour les non-résidents, excluant les coûts du service de garde et des sorties.

QUE le nombre maximum d'enfants acceptés à temps plein soit de 40

QUE des frais de 25\$ soient facturés pour toute annulation d'inscription.

ADOPTÉE

**160046 PARTICIPATION AU DÎNER COMMUNAUTAIRE DE LA
FARANDOLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. Peter L. Venezia

APPUYÉ PAR M. Clément Légaré

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la Municipalité participe au dîner communautaire de la Farandole le 12 mai 2016 en fournissant l'aide bénévole des employés municipaux et des membres du conseil et en assumant les coûts du repas et du ménage de la salle;

QUE les sommes nécessaires soient appropriées du compte *Administration – Réceptions civiques 0219000493*.

ADOPTÉE

160047 LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Clément Légaré propose la levée de la séance.

ADOPTÉE

Je, Ronald Provost, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général